



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DE JURY

CRPE

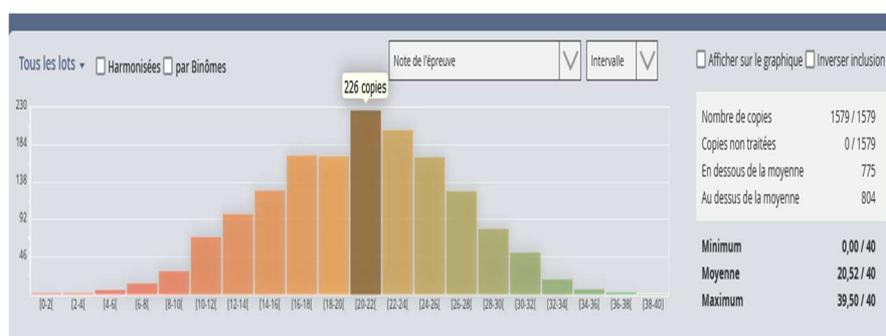
- Session 2021 -

I. Les épreuves écrites d'admissibilité

A- FRANÇAIS

1. **Eléments statistiques et analyses :**

Pour cette session 2021 et, sans doute du fait du contexte sanitaire, le nombre de candidats ayant effectivement composé l'épreuve d'admissibilité de français a enregistré une baisse significative de 18,10 % par rapport à la session précédente. Sur les **5887** candidats inscrits au concours, **1928** s'y sont présentés. La moyenne obtenue de **20,52 témoigne d'une meilleure appréhension des attentes de l'épreuve. Pour rappel, celle de 2020 était de 19,28.** Cette hausse sensible, sans doute liée à la nature du sujet, permet de renouer avec les résultats obtenus en 2019. **L'échelonnement des notes demeure ample** allant de 0 (2 copies) à 37,5 (1 copie). **50,9% des copies obtiennent une note supérieure à la moyenne contre 45,8% en 2019 et 57% pour la session 2019.**

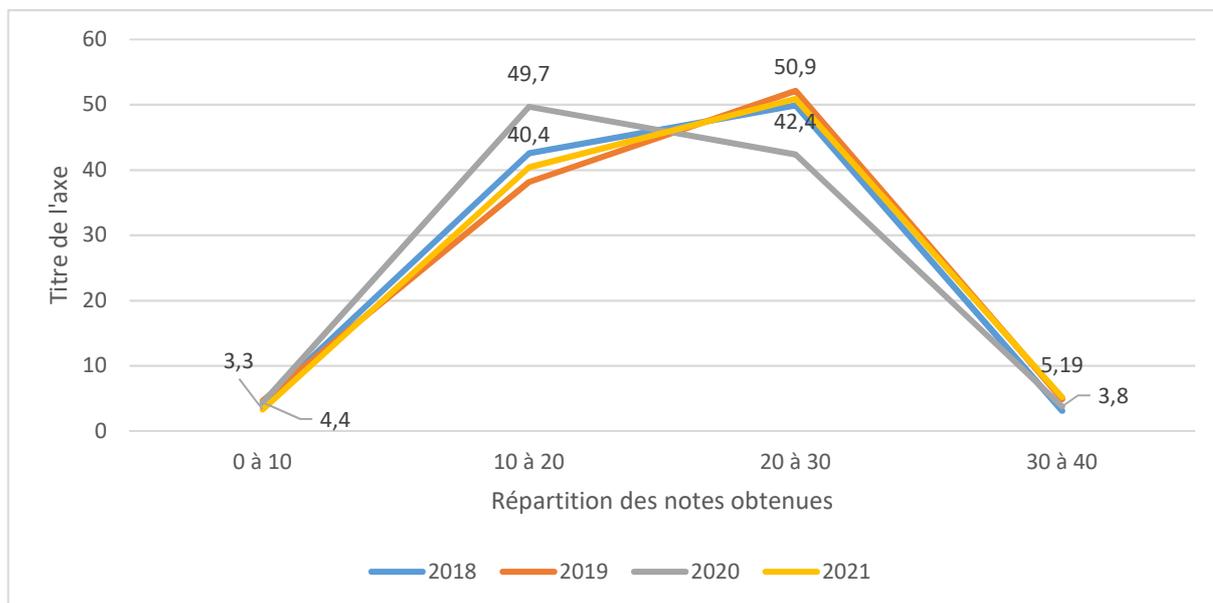


Graphique n°1 sur la répartition des notes après harmonisation

Le constat d'une amélioration des performances est indéniable comme en témoigne la proportion de candidats dont les notes oscillent entre 30 et 40. Ceci confirme l'impression générale.

Sessions	2018	2019	2020	2021
DE 0 à 10	4,30%	4,7 %	4,4%	3,3 %
DE 10 à 20	42,60%	38,18%	49,7%	40,4%
DE 20 à 30	49,90%	52,12	42,4%	50,9%
DE 30 à 40	3,11%	4,9%	3,8%	5,19%

Si la ventilation des notes, pour les trois parties de l'épreuve, se déploie sur l'ensemble du spectre, on retrouve **la tendance** constatée en 2018 et en 2019, illustrée par le graphique ci-dessous (graphique n°2).



Graphique n°2 – Analyse comparée des résultats obtenus par les candidats lors des sessions 2018, 2019, 2020 et 2021.

2. Analyse du sujet :

Rappel des trois parties de l'épreuve et des compétences mobilisées :

1. **Première partie - Production d'une réponse, construite et rédigée**, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires. Sont évaluées la compréhension du sens global de l'ensemble des textes et les capacités d'analyse et de synthèse des enjeux du corpus.
2. **Deuxième partie - Connaissance de la langue** : à partir d'une série de questions prenant appui sur les extraits, sont mobilisées des connaissances ponctuelles (grammaire, orthographe, lexicale et système phonologique). **Plus qu'une restitution, la réflexion sur les faits de langue à étudier et une approche rigoureuse du système linguistique** sont à privilégier.
3. **Troisième partie - Analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français**, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types. L'analyse réflexive des enjeux et objectifs didactiques y est essentielle.

L'épreuve est notée sur 40 points selon la répartition suivante :

- **11 points** pour chacune des deux premières parties
- **13 points** pour la troisième.

La **correction syntaxique et la qualité de la production écrite du candidat** sont évaluées sur **5 points**.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire. C'est le cas de 4,4% des candidats.

Panorama des performances constatées au cours des dernières sessions :

Un traitement inégal des trois parties – Une 3^{ème} partie particulièrement discriminante cette année

Moyennes en fonction des parties	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Session 2020	Session 2021
1 ^{ère} partie : question relative à l'analyse du groupement de textes	5,57/11	5,70/11	5,60/11	5,63/11	5,82/11
2 ^{ème} partie : connaissance de la langue	5,16/11	5,48/11	6,22/11	5,64/11	6,76/11
3 ^{ème} partie : analyse de supports d'enseignement	5,87/13	5,40/11	5,32/13	4,46/13	4,47/13
Maîtrise de la langue	3,51/5	3,68/5	3,58/5	3,65/5	3,65/5

Des constantes :

Depuis 2017, l'appréhension par les candidats de la première partie demeure satisfaisante et ce quelles que soient la diversité des textes proposés et la thématique travaillée. **L'aptitude à comprendre l'enjeu de cette confrontation de textes** garantit à la plupart une bonne maîtrise de l'exercice. La moyenne obtenue pour cette première partie se maintient.

Pour ce qui est de la connaissance de la langue, les candidats semblent prendre davantage de soin dans leur préparation au concours pour répondre au mieux à ses exigences. La hausse tangible lors de la session 2019 se confirme (« effet sujet » ?). On pourrait toutefois espérer que cette mobilisation de connaissances en contexte puisse bénéficier d'une « embellie » plus manifeste, vu la prévisibilité des points de langue abordés.

Deux focales préoccupantes :

L'analyse de supports d'enseignement, quant à elle, implique **distance réflexive et prise en compte rigoureuse de la situation d'enseignement à commenter**. Le choix d'une situation d'enseignement en cycle 1 a peut-être été source de désarroi. Là encore, la compréhension des objectifs poursuivis au regard des textes officiels et l'évaluation de la pertinence des démarches privilégiées ne sauraient faire l'économie d'un entraînement régulier et d'une maîtrise effective des programmes. La baisse constante des moyennes obtenues pour cette 3^{ème} partie continue d'interroger. La dimension didactique de cet exercice se doit d'être abordée avec sérieux ; elle est essentielle à la professionnalisation des impétrants.

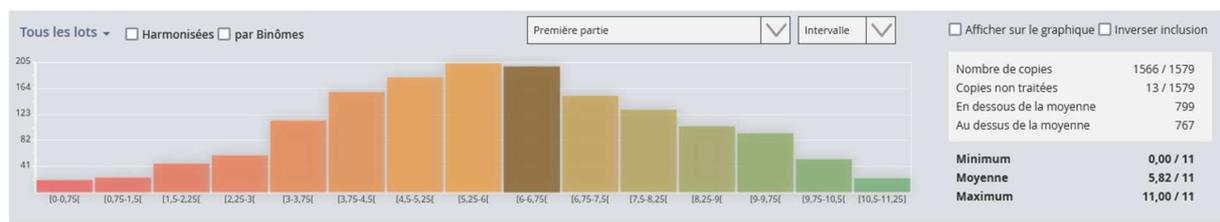
Enfin, il existe une ultime exigence trop souvent négligée par les candidats. **L'insuffisante maîtrise des normes orthographiques** soulève chaque année une réprobation quasi unanime chez les correcteurs. Il convient plus que jamais de rappeler que ce respect des normes n'est ni superfétatoire ni accessoire ; que ce soit pour l'épreuve de français ou celle de mathématiques, une attention particulière doit lui être accordée et des pénalités sanctionnent ces défaillances qui grèvent les chances de réussite. Une relecture attentive de

la copie¹ est indispensable ; un temps spécifique doit lui être dédié. Parmi les typologies d'erreurs les plus fréquentes, on dénombre :

- Le non-respect des chaînes d'accord (sujet/verbe et au sein des groupes nominaux)
- Une absence de distinction entre les accords spécifiques de la locution conjonctive « tel(le) que » différents de l'indéfini « tel »
- Des confusions homophoniques encore trop fréquentes (a/à, se/ce, son/sont ...)
- Des confusions grammaticales sur les terminaisons verbales en [e], d'où des orthographe parfois aléatoires.
- L'orthographe lexicale notamment celle des adverbes (cas du doublement de consonnes).

2. Analyse du sujet :

Première partie : Questions relatives aux textes proposés – Moyenne générale obtenue 6,76/11



Un sujet à dominante littéraire autour de la notion de solitude et d'isolement.

Le corpus s'intéresse plus particulièrement aux relations de l'homme à la solitude. Le statut des textes choisis comme fragments se caractérise par des récits de vie à la 1^{ère} personne, témoignage d'expérience vécue (*Dans les forêts de Sibérie*) ou pensées intimes (*Les rêveries d'un promeneur solitaire*), et des fictions (*La Solitude et Vendredi ou les limbes du Pacifique*). Nos deux romanciers des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, Maupassant et Tournier, empruntent ainsi le masque d'un personnage pour aborder cette incontournable réalité de toute condition humaine : la solitude. Vécue comme un isolement douloureux pour certains, elle semble agir comme un catalyseur, révélant de manière aiguë à celui qui l'éprouve de nouvelles facettes de son rapport au monde, aux autres, à soi. Foncièrement ambivalente, l'expérience qui en est rapportée est plurielle : tantôt restituée comme expérience effectivement vécue et recherchée par le précurseur du romantisme qu'est Rousseau ou l'explorateur contemporain, Tesson, tantôt éprouvée comme une contrainte imposée au personnage par les aléas de l'existence, un naufrage pour le héros de Tournier ou un constat sans appel pour le vieil ami de Maupassant ; il nous faut non pas l'éviter mais l'affronter. Les quatre textes sont unanimes : voici une expérience inéluctable dont chacun d'eux rend compte en des termes très contrastés.

Outre le plan proposé par le corrigé national, d'autres organisations, d'autres éléments de réponse sont possibles à condition que l'analyse soit fondée sur une lecture éclairée des textes.

Problématiques possibles :

« L'expérience de la solitude : refuge ou épreuve ? »

« L'expérience de la solitude redéfinit-elle notre rapport aux autres et au monde ? »

- I. **Un incontournable de l'existence humaine** - Qu'elle soit recherchée par les uns (Rousseau et Tesson) ou redoutée par les autres (textes 2 et 3), la solitude est une réalité existentielle contre laquelle aucun déni ne tient. Rousseau et le « vieil ami » en expérimentent des facettes totalement opposées. Le premier y trouve un refuge, un apaisement et, par-là, fuit la compagnie décevante des hommes, leur jugement ; à

¹ Processus de révision-corrrection de textes.

l'inverse, le second se réfugie dans cette même compagnie des hommes pour tromper cette évidence ; il sait l'entreprise vaine mais persiste. Pour eux, la solitude est consubstantielle à l'existence humaine (« ... j'endure cet abominable supplice d'avoir compris, d'avoir découvert l'affreuse solitude où je vis » Maupassant, « tant que cet état dure, on se suffit à soi-même, comme Dieu. Le sentiment de l'existence [...] est par lui-même un sentiment précieux. » – Rousseau). Pour Tesson et Robinson, c'est avant tout un isolement physique dans un lieu inconnu qui accentue l'impression d'étrangeté (découverte de Speranza et de sa « nuit insondable », spectacle admiré par Tesson de « la neige tomb(ant) sur les cèdres. Je tâche de bien me pénétrer du spectacle et de suivre la course du plus grand nombre de flocons... »). Elle amène à reconsidérer sa situation, à s'extraire d'un cadre familial.

- II. Un refuge illusoire ? L'expérience de la solitude demeure profitable et bénéfique à certaines conditions.** Rousseau en énonce quelques-unes : le dépouillement de « toute affection » et le rejet des passions. Cette même agitation du monde des hommes, cette recherche de distraction (les amoureux sur le banc, le repas fort gai qu'il vient d'achever) sont effectivement perçues par le vieil ami, dans le texte de Maupassant, comme des remparts inefficaces contre ce sentiment de solitude. Preuve que l'acceptation demeure essentielle pour faire de l'évidence de la solitude humaine une source d'apaisement. Il faut la désirer comme Tesson pour en être non la victime mais le bénéficiaire, lui « ... l'ermite seul face à la nature, unique contemplateur du réel ». Son éloge de Rousseau le confirme : l'érémisme rend l'homme meilleur. **Pourtant, c'est un refuge qui demeure fragile** ; il constitue une menace : Tesson, Tournier et le personnage de Maupassant en montrent les limites : « milieu corrosif » (Tournier), tentation du relâchement (Tesson), souffrance (Maupassant).
- III. L'expérience de la solitude agit comme un révélateur** : ni bénéfique, ni destructrice, elle redéfinit notre relation aux autres et à nous-même. Ce n'est pas tant l'expérience faite qui est, en soi, source de bien-être ou de mal-être, mais la façon dont elle nous révèle notre relation aux autres, au monde, à nous-même. Deux postures se présentent avec des gradations représentatives des tempéraments de nos témoins. L'introspection prônée par Rousseau s'accompagne d'un rejet du regard des autres. La solitude libère, affranchit de ce diktat ; elle constitue « un dédommagement que la fortune et les hommes ne lui sauraient ôter ». Pourtant, le « regard des voisins » qui nous dicte un comportement pour Tesson nous rappelle à notre nature humaine et évite « tout relâchement ». Pour les êtres sociables, parmi lesquels figurent Robinson, le vieil ami et Sylvain Tesson, l'isolement peut menacer le « fragile et complexe échafaudage d'habitudes, réponses, réflexes, mécanismes, préoccupations, rêves et implications qui s'est formé et continue à se transformer par les attouchements perpétuels de ses semblables. » ; d'où leur crainte de voir ce rapport aux choses altéré par la dissolution du langage, l'inanité d'une contemplation du monde qui ne peut se partager qu'avec soi-même. « Nos semblables confirment la réalité du monde. Si l'on ferme les yeux en ville, quel soulagement que la réalité ne s'annule pas : autrui continue à la percevoir. »
- IV. Une solitude à (ré)investir** - De l'art de la contemplation et de l'imagination. Seuls les pouvoirs de l'imagination vantés par Rousseau, illustrés par les quelques vers de Musset cités par le personnage de Maupassant (« Mais il était poète ; il peuplait la vie de fantômes »), ceux du langage et de la fantaisie comme liens ténus aux autres sont des remparts contre le délitement social généré par l'isolement : recours au journal de bord (celui de Robinson et le récit de Tesson) et au dialogue (conversation ou introspection). Paradoxalement, la solitude renouvelle notre relation aux autres et au monde, à nous-même (textes 2 et 3). Le solitaire, par contrainte ou par vocation, y trouve l'apaisement recherché à condition d'y être disposé. L'agitation des passions, obstacle majeur, ne saurait y rendre sensible. C'est un idéal de juste mesure qui est ici exigé comme condition sine qua non (textes 1 et 4).

Parmi les problématiques retenues, certaines ont eu la faveur des commissions. Tel candidat s'interroge sur la manière qu'ont les auteurs d'évoquer « l'idée selon laquelle le solitaire est en décalage avec la société » ; ce questionnement a permis une confrontation judicieuse de l'ensemble des extraits y compris de ceux qui ont parfois suscité des contre-sens (Les nuances apportées par Sylvain Tesson, loin d'être éludées comme dans certaines copies, ont donné lieu à une approche fine et concise. Une autre approche appréciée pour sa pertinence a privilégié le rôle de la solitude dans la relation à soi, à l'autre et à son environnement. Autant d'exemples de la qualité de certaines propositions qui, alliées à une compréhension effective du corpus et de ses enjeux, témoigne de réelles compétences de lecture et de synthèse. Le sujet a, de toute évidence, séduit la majorité des candidats comme l'attestent la qualité de certaines analyses et leur pertinence.

Enfin, nous ne rappellerons jamais assez combien la clarté de la rédaction sert le propos. Un candidat obtient ainsi la totalité des points sur cette première partie et conserve toute son énergie et sa qualité de réflexion pour les deux autres.

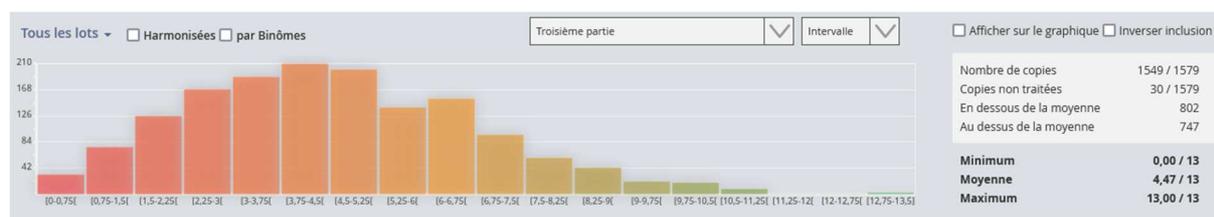
Deuxième partie : connaissance de la langue – Moyenne générale obtenue : 6,76/11

Si l'identification des pronoms soumis à l'étude dans la **première question** ne semble pas poser de difficulté majeure à la plupart des candidats, des confusions demeurent pourtant quant à l'analyse des fonctions assignées à chacune des occurrences à traiter. Dans la majorité des cas, le traitement incomplet **des deuxième et troisième questions** relève moins de lacunes disciplinaires véritables, que d'un manque de précision et de rigueur dans la terminologie utilisée. On rappelle à ce propos la nécessité de se référer à la nouvelle terminologie en vigueur aisément consultable : <https://www.education.gouv.fr/la-langue-francaise-une-priorite-une-grammaire-pour-tous-305199>.

On ne s'appesantira pas sur la récurrence des approximations constatées (déjà mentionnées dans le précédent rapport) pour l'étude de l'emploi des temps, de leurs valeurs aspectuelles et temporelles. Là encore une actualisation des connaissances est indispensable.

En outre, pour ce qui est de l'accord ou de l'invariabilité des participes passés (**question 4**), peu de candidats proposent une justification complète, rigoureuse et claire. C'est d'autant plus regrettable que cela constitue un minimum requis pour de futurs enseignants chargés de garantir à leurs élèves une maîtrise de la langue et des normes orthographiques satisfaisante. Enfin, **la question 5** autour de la formation du terme « avilir », sans difficulté aucune, fait apparaître un net contraste entre des candidats possédant une solide connaissance en terme d'étymologie et de lexicque et des impétrants peu au fait de l'exercice et de ses exigences. Il est inutile de délayer outre mesure au risque de perdre de vue qu'il s'agit d'un exercice rigoureux fondé sur des connaissances solides, non un art de la reformulation plus ou moins réussi. Les nuances apportées dans certaines copies entre les significations générales et le sens en contexte attestent d'une prise de conscience essentielle des enjeux du vocabulaire dans la déclinaison d'une pensée. Ce n'est pas là un détail lorsque l'on songe au rôle du lexicque dans la formation de la personne et du citoyen.

Troisième partie : analyse de supports d'enseignement – Moyenne obtenue – 4,47/11.



Cette partie a posé plus de difficultés que les deux autres aux candidats et, en cela, s'est révélée fortement discriminante. La baisse des résultats depuis 5 ans se confirme et s'accroît pour cette session.

Elle impliquait une bonne connaissance des programmes du cycle 1, ainsi que des compétences travaillées et exigeait une distance critique certaines vis-à-vis des choix pédagogiques présentés. Il s'agissait, en effet, d'identifier le domaine et les compétences travaillées dans la séquence proposée, de préciser ensuite les caractéristiques du récit en randonnée et son intérêt pédagogique, puis d'analyser les choix faits par l'enseignant avant de penser les conditions favorables à l'utilisation des outils de référence par les élèves.

Au total, 43 candidats ont traité partiellement ou pas du tout (30 copies soit environ 2 %) cette partie. La moyenne attendue se situe dans le premier quartile (6,5 sur 13). La moyenne des notes de la partie 3 de l'épreuve se situe légèrement au-dessus de la médiane 4,47 > 4,25.

Le traitement de la première question qui visait à faire émerger des points saillants du programme de cycle 1 met en évidence une **méconnaissance, déjà soulignée dans les précédents rapports**, des domaines d'enseignement, (notamment « mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ») ainsi que des compétences mises en avant dans la séquence (malgré l'énoncé de certaines d'entre elles dans les documents à disposition). Il s'agissait de mettre en évidence des compétences orales en situation de réception et de production et des compétences liées à la production d'écrit (geste graphique et contenu).

En revanche, les bonnes copies ont témoigné d'une réelle prise en compte des deux volets du langage oral (en réception et en production) ainsi que des compétences liées à l'écrit qui faisait suite à une phase d'institutionnalisation.

La deuxième question qui s'intéressait aux caractéristiques de l'album en randonnée demandait à en évoquer l'intérêt pédagogique. Il ressort que les candidats manquaient de connaissances à son sujet et ont eu des difficultés à appréhender les pratiques de lecture en maternelle. Les processus de construction du langage ont souvent été présentés de façon confuse ou erronée. 2,5 % des candidats n'ont pas traité cette question. 80% des candidats ont moins de la moyenne attendue (2/4 pts). Plus de la moitié a une note inférieure à la moyenne des notes obtenues.

La troisième question portait sur une analyse critique d'une des séances (séance 6) et plus particulièrement sur les aspects didactiques et pédagogiques d'une « phase d'exercice ». Les $\frac{3}{4}$ des candidats ont une note inférieure à la moyenne attendue de la question, montrant ici la difficulté de l'analyse d'un moment particulier d'une séance. De nombreux candidats s'engagent dans une description et une validation au regard des programmes sans entrer dans l'analyse critique attendue des choix pédagogiques.

La quatrième question demandait aux candidats de réfléchir sur les diverses conditions d'une utilisation pertinente et efficace des « outils de référence » présentés dans le document 3 et cités dans la séquence. La difficulté de cette question reposait sur le fait qu'elle mobilisait **plusieurs aspects faisant référence à une réflexion étayée sur la pratique (ce qui a pu manquer à de nombreux candidats)** : l'aspect matériel et organisationnel des outils – taille, lisibilité, usage mobile, place dans l'espace classe, les modalités d'usage – fréquence d'utilisation, les évolutions possibles, ajustées aux progrès des élèves – disparition des images, modulation des modèles d'écriture, variations catégorielles.

Ces remarques soulignent combien la partie qui sollicite plus directement les compétences professionnelles doit non seulement ne pas être négligée mais faire l'objet d'une préparation accrue. Connaître les textes officiels et développer la capacité à discriminer les compétences travaillées doivent rester des préoccupations majeures dans la préparation des candidats, quelles que soient les exigences des nouvelles épreuves du CRPE.

3. Perspectives – nouvelles modalités d'organisation des épreuves du CRPE

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les nouvelles modalités d'organisation du concours de recrutement de professeurs des écoles.

Phase d'admissibilité : pour l'épreuve écrite disciplinaire de français.

L'épreuve prend appui sur **un texte** (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte **trois parties** :

- une partie consacrée à **l'étude de la langue**, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au **lexique** et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une **réflexion suscitée par le texte** à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

Le programme des épreuves écrites d'admissibilité se fonde sur le **programme en vigueur de français du cycle 4** et sur la **partie « L'étude de la langue au lycée » des programmes de français de seconde générale et technologique et de première des voies générale et technologique** ([BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019](#)). Il est indiqué que « les connaissances et compétences prescrites dans ces programmes doivent être maîtrisées avec le recul nécessaire à un enseignement réfléchi du cycle 1 au cycle 3 de l'école primaire. »

Phase d'admission

Epreuve de leçon.

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat **deux sujets de leçon**, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat **présente** successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un **entretien** avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ; mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie).

Coefficient 4. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Nous encourageons les candidats qui se présenteront à la session 2022 à s'emparer des nouvelles épreuves en espérant que ce rapport pourra leur apporter des éléments de réflexion sur les attentes d'un tel concours et sur ses nouvelles modalités. Des invariants demeurent qu'il sera bon de prendre en considération. L'épreuve orale d'admission mobilisera certains des conseils prodigués pour la troisième partie intitulée « analyse de supports d'enseignement ».

Nous souhaitons le meilleur aux futurs enseignants.

Valérie ARLAUD, Anne FAURIE HERBERT,
IA-IPR de Lettres